



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
RELEVÉ DE DECISION  
13/06/19**

ORDRE DU JOUR	DÉCISIONS - COMMENTAIRES
<b>PRESENTS</b>	Membres inscrits : 158 Membres présents : 85 Membres représentés par des pouvoirs : 37
<b>RAPPORT MORAL</b>	Raymond CHIRAT, Président de l'association, a présenté le rapport moral tel qu'il figure dans la présentation « Rapport moral et financier 2018-2019 V6 » annexé au présent compte-rendu. La première résolution proposée par le CA a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés. <b>Résolution 1 : « L'assemblée approuve le rapport moral de l'association pendant l'exercice 2018-2019 et donne quitus entier et sans réserve au président pour sa gestion de cet exercice ».</b>
<b>RAPPORT FINANCIER et BUDGET 2019/2020</b>	Paul DALON, trésorier de l'association, a présenté le rapport financier tel qui figure dans la présentation « Rapport moral et financier 2018-2019 V6 » annexé au présent compte-rendu. Les deux résolutions proposées par le CA ont été approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés. <b>Résolution 2 : « Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2018-2019, l'assemblée générale approuve les documents tels qu'ils lui ont été présentés, et propose d'affecter le résultat de cet exercice au fonds de réserve. Dès lors, quitus entier et sans réserve est donné au trésorier pour sa gestion de l'exercice écoulé ».</b> <b>Résolution 3 : « Après présentation du budget prévisionnel de l'exercice 2019/2020, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté ».</b> Rappel : le budget de l'année à venir a été établi sur la base de 160 membres, le maintien du montant de la cotisation à 65 €.
<b>ELECTION AU CA</b>	Le renouvellement du CA a conduit l'AG à approuver la résolution 4 mais avec une petite modification liée à la nouvelle candidature de Claude-Michèle DEHAYE qui avait manifesté, dans un premier temps, son désir de s'éloigner du CA ; après avoir indiqué qu'elle souhaitait représenter sa candidature, et aucun membre présent ne s'opposant au fait que la résolution 4 soit légèrement modifiée, l'AG a approuvé à l'unanimité la résolution suivante : <b>Résolution 4 : « L'Assemblée se prononce en faveur des candidatures suivantes :</b> <b><i>Pierre-Yves BAUDART (renouvellement),</i></b> <b><i>Roselyne SEIGNEURET (renouvellement),</i></b> <b><i>Claude-Michèle DEHAYE (renouvellement),</i></b> <b><i>Edouard HAMELIN (candidature nouvelle) ».</i></b>
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le changement de nom du club tel que prévu dans l'AGE, entraine-t-il le changement du numéro du club à la FFB ? Réponse : <b>non</b></li> <li>• Des précisions ont été apportées sur le renouvellement des membres du CA.</li> </ul>



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
RELEVÉ DE DECISION  
13/06/19**

ORDRE DU JOUR	DÉCISIONS - COMMENTAIRES
<b>PRESENTS</b>	Membres inscrits : 158 Membres présents : 85 Membres représentés par des pouvoirs : 37
<b>CHANGEMENT DE NOM DU CLUB DE BRIDGE</b>	L'assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet s'est prononcée sur la résolution suivante portant sur le changement de nom du club de bridge de Saint Sébastien. Résolution : <p style="text-align: center;"><b>L'assemblée approuve la modification des statuts visant à changer le nom du club de bridge de Saint Sébastien par : BEAULIEU BRIDGE CLUB</b></p> Pour : 116 Contre : 3 Abstention : 3 <b>La résolution est adoptée.</b>